

# MAIRIE DE LALANDE-EN-SON

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Avril 2014

PRESENTS : M. R. Perez - S. Dru – L. Jeanneney – Mme C. Bréant

Mmes H. Beauquenne – E. Bockstal – A. Hornoy – Laëtitia Lago – A. Legendre – S. Lonfier

M. D. Desruelles – C. Duquenoy – David Lago – D. Mahot – J.L. Poirier

SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth BOCKSTAL

### œ Désignation des délégués et suppléants à la Communauté de Communes du Pays de Bray

Le conseil municipal a désigné pour représenter la commune lors des conseils communautaires au sein de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

- Au poste de délégué, Ramon PEREZ.
- Au poste de suppléant, Stéphane DRU.

### œ Affectation des commissions

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le maire préside et convoque ces commissions. En cas d'empêchement, il peut être remplacé par un rapporteur désigné par chaque commission.

### TABLEAU DES ORGANISMES ET COMMISSIONS 2014 - 2020

<b>Communauté de communes du Pays de Bray</b>	<b>Délégué</b> : <u>PEREZ Ramon</u> <b>Suppléant</b> : DRU Stéphane
<b>Syndicat Electrique</b>	<b>Délégué</b> : <u>PEREZ Ramon</u>
<b>Syndicat des Eaux</b>	<b>Délégué</b> : <u>PEREZ Ramon</u> <b>Suppléant</b> : POIRIER Jean Luc
<b>S.I.R.Scolaire</b>	<b>Délégués</b> : <u>JEANNENEY Laurent</u> , BOCKSTAL Elisabeth, LAGO Laëtitia, DUQUENOY Christophe, DESRUELLES Didier et PEREZ Ramon. <b>Suppléants</b> : BEAUQUENNE Huguette, DRU Stéphane
<b>Plan Local D'Urbanisme</b>	<u>MAHOT Dieudonné</u> , BREANT Christine, HORNOY Annick, DUQUENOY Christophe LAGO David, POIRIER Jean Luc

<b>Travaux et appels d'offres</b>	<u>PEREZ Ramon</u> , DRU Stéphane, DUQUENOY Christophe, JEANNENEY Laurent, LAGO David, MAHOT Dieudonné, POIRIER Jean Luc.
<b>C.C Aides Sociales</b>	<b>5 Membres du conseil</b> : <u>BREANT Christine</u> , BEAUQUENNE Huguette, HORNOY Annick, LAGO Laëtitia, LONFIER Sabine. <b>4 Membres Hors Conseil</b> : FIX Françoise, PEREZ Sylviane, ROUET Valérie et TARDIVEAU Michèle
<b>Liste Electorale</b>	<u>LEGENDRE Angélique</u> , MAHOT Dieudonné, BOCKSTAL Elisabeth, BREANT Christine, HORNOY Annick.
<b>Finances</b>	<u>PEREZ Ramon</u> , LONFIER Sabine, BREANT Christine, MAHOT Dieudonné, HORNOY Annick, BOCKSTAL Elisabeth.
<b>Chemins</b>	<u>JEANNENEY Laurent</u> , BEAUQUENNE Huguette, BREANT Christine, LEGENDRE Angélique, DUQUENOY Christophe, DESRUELLES Didier, DRU Stéphane, LAGO David.
<b>Fêtes</b>	<u>BREANT Christine</u> , LONFIER Sabine, BOCKSTAL Elisabeth, HORNOY Annick, DUQUENOY Christophe, LAGO Laëtitia, LEGENDRE Angélique.
<b>Jeunesse et Sport</b>	<u>BOCKSTAL Elisabeth</u> , DESRUELLES Didier, DUQUENOY Christophe, MAHOT Dieudonné.
<b>Fleurissement</b>	<u>LAGO David</u> , BREANT Christine, DESRUELLES Didier, HORNOY Annick.
<b>Sécurité</b>	<u>DRU Stéphane</u> , DUQUENOY Christophe, JEANNENEY Laurent, PEREZ Ramon.
<b>Communication</b>	<u>DRU Stéphane</u> , BOCKSTAL Elisabeth, LEGENDRE Angélique, MAHOT Dieudonné, LEGENDRE Angélique.

*Les noms soulignés, désignent les rapporteurs des Commissions et Comités.*

<b>ADICO</b>	<b>Délégué</b> : DRU Stéphane <b>Suppléant</b> : PEREZ Ramon
<b>CNAS</b>	<b>Délégué élu</b> : PEREZ Ramon <b>Délégué du personnel</b> : TACK Corinne

## **œ Désignation des représentants au sein des Associations et Syndicats de service public :**

Avec le nouveau conseil municipal, il est nécessaire de désigner de nouveau les représentants au sein des associations et syndicats de service public.

### **◆ Pour l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)**

L'ADTO apporte assistance et expertise aux communes dans la réalisation de leurs projets. Dans un contexte de complexité croissante de la maîtrise d'ouvrage, rendre accessible l'assistance technique, juridique ou financière à l'ensemble des collectivités territoriales de l'Oise, permet de faciliter les prises de décisions des communes.

Ces services sont proposés en contrepartie d'une adhésion de 1<sup>e</sup> par habitant et du coût de la prestation demandée. (Montage du dossier et assistance à la maîtrise d'ouvrage).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (15 pour, 0 contre et 0 abstention) décide de renouveler l'adhésion à l'ADTO et désigne Mr PEREZ Ramon en tant que délégué représentant la commune de La Lande en Son au sein de cette association.

### **◆ Pour le Syndicat d'Energie de l'Oise**

Notre commune est adhérente au Syndicat d'Electricité (SE60), nouvellement renommé Syndicat d'Energie de l'Oise, qui a pour compétence, l'organisation du service de distribution d'électricité, la passation des contrats avec ERDF, le contrôle des obligations souscrites, le suivi des investissements sur le réseau de distribution. Il est financé par la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité et la perception du FACE pour l'électrification rurale.

Pour les communes rurales (moins de 2 000 habitants), le SE60 assure la Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification suivants :

- o Extensions
- o Renforcements
- o Mise en souterrain ou effacement de réseaux
- o Sécurisation des réseaux

En 2014

#### Le SE60 regroupe

- o 453 communes
- o Plus de 600 000 habitants

#### Le SE60 organise et contrôle le service public

- o 4 349 km de lignes moyenne tension
- o 4 415 km de lignes de basse tension
- o 4 863 postes de transformation

De nouveaux statuts, adoptés le 29 novembre 2013, modifient le système de représentation des communes et prévoient la mise en place de Secteurs Locaux d'Energie (SLE). Pour la commune de La Lande en Son, un représentant titulaire doit être désigné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (15 pour, 0 contre et 0 abstention) désigne Mr PEREZ Ramon comme représentant de la commune de La Lande en Son au sein du SE60.

A défaut de participation aux séances, le représentant pourra désigner une personne déjà impliquée dans le fonctionnement et les activités du SE60.

### **◆ Pour le Syndicat d'Adduction d'Eau de St Pierre es Champs**

Ce syndicat alimente en eau potable les 4 291 habitants des communes de La Lande en Son, Puiseux en Bray, Saint Germer de Fly, Saint Pierre es Champs et Talmontiers, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de La Lande en Son.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (15 pour, 0 contre et 0 abstention) désigne Mr PEREZ Ramon comme délégué titulaire et Mr POIRIER Jean Luc comme délégué suppléant pour représenter la commune de La Lande en Son au sein du SAE de St Pierre es Champs.

### **œ Adhésion USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)**

L'USEP est une fédération nationale qui regroupe les associations sportives des écoles primaires de France. Cette fédération sportive scolaire a pour but de permettre aux élèves des écoles qui y adhèrent de mieux pratiquer le sport.

La commune de La Lande en Son, adhérente depuis de nombreuses années à cette fédération qui propose, le lundi soir à La Lande en Son et le mercredi après-midi à Puiseux en Bray des activités sportives aux enfants du village, demande à renouveler l'adhésion à ce service.

Le montant de l'animation pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, à raison de 2 séances d'une heure par semaine, s'élève à 620 € par cycle de 7 semaines. Soit 3 100 € pour l'année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (15 pour, 0 contre et 0 abstention) décide de continuer les activités proposées le lundi et de renouveler l'adhésion à l'école du sport et de la citoyenneté USEP.

### **œ Fermeture d'une classe de maternelle à La Lande en Son**

L'inspecteur de circonscription a annoncé la fermeture d'une classe de maternelle à La Lande en Son. Cette fermeture est la conséquence de la baisse du nombre d'élèves au sein du regroupement scolaire.

Monsieur le Maire opposé à cette décision de lieu, a argumenté auprès de l'inspecteur de circonscription sur le fait que La Lande en Son possède les structures nécessaires pour accueillir l'ensemble des enfants du regroupement. Que depuis de nombreuses années, des investissements importants ont été faits à La Lande en Son. En effet, nous possédons une école maternelle, qui jouxte la salle polyvalente permettant aux enfants de s'y rendre directement sans sortir du complexe, un terrain communal que nous maintenons fermé pour le confort des enfants est également accessible dans les mêmes conditions de sécurité. Nous possédons une bibliothèque à proximité directe de l'école maternelle et de l'école primaire, preuve de la volonté des municipalités successives de La Lande en Son à maintenir la qualité, au service de la culture, car en plus du prêt gratuit de livres pour les enfants, de la mise à disposition d'un accès internet gratuit, il est organisé des animations dédiées aux enfants des écoles au travers de lectures de contes le vendredi. Toutes nos classes ont été mises en conformité, elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous avons équipé la classe de CM1 et CM2 de l'école numérique avec plusieurs ordinateurs dédiés aux élèves, pour que nos enfants avancent avec leur temps, cette classe bénéficie également de cours de musique dispensés par un professeur diplômé et financés par la commune. Nous disposons également d'un plateau sportif sur lequel le Hand Ball et le Basket peuvent être pratiqués.

Monsieur le Maire précise également le bien fondé du regroupement des classes à La Lande en Son, au travers de la rationalisation du transport scolaire.

Malgré ses arguments, la décision de conserver deux classes dans chaque commune du regroupement scolaire de La Lande en Son et Puiseux en Bray a primé, une classe de maternelle à La Lande en Son sera donc fermée à la rentrée de septembre 2014.

### **œ Aménagement du temps scolaire.**

Ce sujet relatif à la réforme des rythmes scolaires est en discussion au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire). Les orientations de notre réflexion ont pour objet principal de garder un rythme raisonnable pour nos enfants.

### **œ Renouvellement de contrat aidé.**

Mr le Maire expose au conseil que le contrat de Mr François BREANT arrive à son terme et prendra fin en juin 2014. Mr le Maire demande l'autorisation de créer un poste d'employé communal en contrat aidé pour continuer à disposer des effectifs nécessaires au bon fonctionnement du service.

Mr le Maire demande également aux membres du conseil l'autorisation d'embaucher sous contrat pour une durée d'un mois, en remplacement d'un employé communal ou pour une période d'essais.

Le conseil après en avoir délibéré, (15 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise Mr le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ses embauches.

### **œ Association PATACOCO.**

L'association PATACOCO met fin à son activité et propose d'acheter un défibrillateur avec ses fonds propres qui s'élèvent à 1 300 € pour solder son compte. La commune devra participer à hauteur de 72 € pour réaliser cet achat d'une valeur globale de 1 372 € et en assurera le suivi et l'entretien.

La municipalité tient à remercier vivement les membres de PATACOCO et en particulier sa présidente madame Patricia Zabéra, qui a su au travers de son implication au sein de cette association apporter de la couleur et de la vie par ses décorations et en particulier pour ces personnages en bois peints qui ont longtemps décorés les bâtiments communaux et animés les parterres fleuris.

Le conseil municipal accepte le don de la part de l'association PATACOCO et décide à l'unanimité de procéder à l'achat du défibrillateur.

### **œ Don d'un Ordinateur**

Monsieur le Maire remercie Mr Christophe DUQUENOY pour le don d'un ordinateur qui sera très utile pour permettre aux membres du conseil municipal de disposer d'un accès à internet et de travailler avec des logiciels spécifiques.

### **œ Travaux**

Le conseil municipal monte un dossier pour la mise en place d'une aire de jeux destinée aux enfants.

Dans le but d'améliorer la sécurité routière au sein du village, la municipalité s'oriente vers :

- L'inversement des "STOP" au carrefour de la Rue Principale avec les Rues du Moulin et du Clos de la Tour afin de limiter la vitesse dans la Rue Principale.
- La suppression du terre-plein au croisement de la Rue de Sérifontaine et de la Rue du Tour de Ville pour permettre aux cars de circuler plus aisément, sans être contraints de prendre le sens interdit. Et de placer des "STOP" dans les deux sens sur la Rue de Sérifontaine à ce même croisement pour limiter la vitesse.
- La mise en place de ralentisseurs est envisagée si ces deux mesures ne sont pas suffisantes.

### **œ Améliorer la sécurité**

Le conseil municipal souhaite s'inscrire dans la démarche "Voisins Vigilants" destinée à mieux nous protéger d'éventuelles mauvaises intentions. Les voisins vigilants sont simplement des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour réduire l'insécurité (Mon voisin surveille ma maison). C'est un outil de dissuasion et de prévention. En relation avec les forces de l'ordre, vous êtes alertés instantanément par SMS de tous les faits suspects. Ce dispositif se traduit également par l'apposition de panneaux « Voisins Vigilants » aux entrées du village et des rues, signalant

l'engagement des habitants dans la prévention des cambriolages et autres mauvaises intentions. Nous communiquerons sur ce point en temps voulu.

Dans le but d'améliorer la prévention des cambriolages, la commune vous propose de procéder à un achat groupé de systèmes d'alarme pour votre habitation. Les personnes intéressées sont priées d'en faire la demande auprès de la mairie. Cette démarche est destinée à minimiser les coûts de ces dispositifs et n'engage pas la commune au cas où le nombre de personnes intéressées serait insuffisant pour permettre des économies substantielles.

Le Maire

Ramon PEREZ

